

# Formation accueil des PMR/PSH dans les ERP

## Objectifs :

- La réglementation sur l'accessibilité dans les ERP (établissement recevant du public) et les transports rend obligatoire la formation du personnel à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Dans les ERP d'une capacité d'accueil supérieure à 200 personnes, la formation du personnel en contact direct avec les usagers et les clients à l'accueil des personnes handicapées a été rendue obligatoire selon l'ordonnance du 26 septembre 2014.
- Cette formation accueil des handicapés (PMR ou PSH) vous permettra de répondre aux obligations de cette ordonnance.
- Connaître les solutions technologiques innovantes, les produits efficaces et pertinents.

 **Durée :**  
7 heures

 **Pré-requis :**  
Niveau IV de l'Éducation nationale ou équivalent

 **Maximum 6 stagiaires**

 **100% à distance**

 **Évaluation des acquis :**  
QCM en fin de stage

 **Pédagogie :**

- Notre pédagogie s'appuie sur des méthodes actives adaptées à la formation des adultes en s'appuyant sur des moyens audio-visuels.
- Dès l'ouverture du cycle de formation, un support pédagogique dématérialisé est remis à tous les participants, pour leur permettre de suivre le déroulement de l'action de formation

 **Déroulement :**

Formation en visio conférence via plateforme ZOOM  
Le formateur est très expérimenté dans le domaine du Handicap.

Moyens mis à disposition :

- Didacticiels pour l'enseignement
- Chaque stagiaire reçoit un support pédagogique adapté à la formation et contenant les différentes situations et législation concernant l'Accessibilité Handicap

 **Handicap :**  
Un référent handicap permanent au sein de notre organisme prend en charge toute demande afférente au Handicap

## Contenu de la formation :

- Introduction à l'importance d'un bon accueil en général.
- Définition du handicap et ses déficiences.
- Identifier les 5 typologies de handicap.
- Comment assurer l'accueil des personnes en situation de handicap.
- La communication verbale, non verbale et paraverbale.
- Adapter son accueil et sa communication en fonction du type de handicap.
- Utiliser le vocabulaire adapté et les erreurs à éviter.
- Contexte global de la réglementation.
- Les besoins à satisfaire des principaux types de handicap.

### **Les besoins des personnes handicapées en matière d'accueil :**

- Focus sur le handicap mental (ou déficience intellectuelle).
- Focus sur le handicap sensoriel : les handicaps auditifs et visuels.
- Focus sur le handicap moteur.
- Comprendre l'autisme et troubles envahissants du développement.
- Comprendre le handicap psychique.

### **L'encadrement législatif et réglementaire :**

- Évolution de la réglementation.
- Champ d'application, objectifs et délais de mise en œuvre.

### **Administratif :**

- Comprendre les règles d'éligibilité aux différentes aides possibles : Anah, Caisses de retraite
- Obligations et responsabilités des diagnostiqueurs.
- Questions diverses
- QCM

### **Résultats attendu :**

À l'issue de la formation Accueil des PMR/PSH dans les ERP, le personnel sera capable :

- De connaître les obligations légales liées à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les ERP (notamment celles de l'ordonnance du 26 septembre 2014).
- D'appliquer les bonnes pratiques d'accueil adaptées aux différents types de handicaps.
- De sensibiliser et d'adopter une posture bienveillante et professionnelle face aux besoins spécifiques des personnes handicapées.
- De contribuer activement à l'amélioration de l'accessibilité et de l'inclusion dans leur établissement.